

26 janvier 2010

10.309

Question du groupe socialiste**Réorganisation du service de l'emploi**

Lors de la session de décembre, le groupe socialiste s'était préoccupé de la situation du service de l'emploi par le biais d'une question déposée au Grand Conseil. Depuis lors, et bien que nous n'ayons pas encore reçu de réponse officielle à nos interrogations, nous avons appris que la réorganisation dudit service s'était accélérée, puisque l'office de surveillance et santé du travail est devenu un service rattaché au DEC et que le service juridique du service de l'emploi a été soustrait à ce dernier pour être rattaché au nouveau service de surveillance.

Dès lors, les interrogations du groupe socialiste persistent, voir même s'intensifient. En effet, alors même que nous attendons encore des mesures qui pourraient venir en soutien à l'emploi dans la situation particulièrement critique que vit notre canton, le Conseil d'Etat semble plus préoccupé par une réorganisation interne dont nous peinons à cerner les buts. En soustrayant au service qui à la vision globale de la situation de l'emploi une partie de ses outils, le Conseil d'Etat procède à un affaiblissement du service de l'emploi et de ses actions. Il place également la direction juridique, dont les compétences vont bien au-delà des simples dossiers de surveillance, sous l'égide d'un nouveau service dont la création, selon les propos mêmes du chef de département, aura été principalement motivée par la volonté d'intensifier la répression contre les clandestins et les abus.

Au surplus, en parcourant la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage, force est de constater que cette réorganisation n'est absolument pas conforme, étant donné que le législateur avait clairement prévu que les compétences octroyées au nouveau service de la surveillance du travail étaient du ressort du service de l'emploi.

Face à ces incohérences, et ce qui ressemble fortement aux prémices d'un démantèlement du service de l'emploi, plusieurs questions se posent à nous:

- Quels sont les buts de cette réorganisation?
- Le Conseil d'Etat est-il conscient que cette réorganisation est entachée d'illégalité? Au surplus comptait-il saisir le Grand Conseil avec une modification de loi et modifier le règlement dont les dernières modifications datent de 2008?

Signataires: S. Locatelli, F. Cuche, J. Lebel Calame, A. Houlmann, J. Hainard, M. Giovannini, A. Tissot Schulthess, L. Perrin, C. Fischer, E. Flury, D. Schürch, O. Duvoisin, C. Mermet et A. Clerc-Birambeau.